

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2017

DATE DE CONVOCATION : 14 février 2017

DATE D’AFFICHAGE : 23 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	14
Présents :	8
Votants :	11

L’an 2017, le 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAGNIER, Maire

ETAIENT PRESENTS:

MAGNIER Jean-Luc, *Maire*, ANTHONY Michel, GARCIA Dolorès, FUOCO Antonin, GRATIOT Evelyne, LALLEMENT Edwige, MAILLET Patricia, SIENKO Christian,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Olivier MANESSE a remis un pouvoir à Monsieur Jean-Luc MAGNIER,
Monsieur Pierre-André JACQUET a remis un pouvoir à Madame Dolorès GARCIA,
Monsieur Frédéric DABLIN a remis un pouvoir à Monsieur Christian SIENKO,
Monsieur Stéphane CHAINAY, Madame Carole THIMOTHEE, Madame Armande BERRANGER

Madame Edwige LALLEMENT a été désignée comme Secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 3 janvier 2017 à l’approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s’ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- **D’APPROUVER le procès-verbal de la séance du 3 janvier 2017.**

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR L’ACQUISITION D’UNE CHAUDIERE A L’ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité, sollicite de l’Etat pour :

- Remplacement de la chaudière de l’école primaire

Le financement s’établira donc comme suit :

montant total des travaux subventionnables : 24.745,00 € H.T.

une subvention au titre de la D.E.T.R. entre 30 et 45 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

3/ ACQUISITION D’UN CONTROLEUR DE FEUX TRICOLORES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a demandé un devis concernant le remplacement du contrôleur commandant les feux tricolores du carrefour D1/D1003 du fait de sa vétusté et des réparations récurrentes.

Un devis a été demandé auprès de l’entreprise GTIE et fait ressortir le montant suivant : **7.410,00 € H.T.** soit **8.892,00 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité,

- **accepte** le devis de l’entreprise GTIE pour un montant de **8.892,00 € T.T.C.**
- **décide** d’affecter cette dépense à la section d’investissement {opération 201708 - article 2158}.

3/ ETABLISSEMENT D’UN PLAN TOPOGRAPHIQUE – IMPASSE DES MESANGES

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que la société ECAA a établi l’avant-projet sommaire concernant la réhabilitation du lotissement Impasse des Mesanges.

Afin de compléter et finaliser cet APS, il est nécessaire d’établir un plan topographique.

Monsieur le Maire propose le devis estimatif proposé par Rodolphe CHOLLET Géomètre d’un montant de **828,00 € T.T.C.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le devis estimatif proposé par Rodolphe CHOLLET Géomètre d’un montant de **828,00 € T.T.C.**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2017 à la section d’investissement {opération 201612 - article 2031}.

5/ ETUDE DE FAISABILITE

Dans le cadre d'une réflexion nécessaire au futur aménagement de la zone à urbaniser dite « du Château », il convient de mener une étude de faisabilité tant d'aménagement que financière pour ce futur projet.

Un devis a dont été établi par le cabinet ARVAL pour un montant de **4.800,00 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition reçu par le cabinet ARVAL et décide d'affecter cette dépense à la section d'investissement {opération 201706 – article 2031}.

6/ ACQUISITION DE 10 TABLES ET UN CHARIOT DE TRANSPORT POUR LA SALLE POLYVALEBTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions reçues concernant l'acquisition de 10 tables ainsi qu'un chariot de transport pour la salle polyvalente « André JUMAIN ».

Des devis ont été demandés auprès de deux fournisseurs :

- COMAT & VALCO pour un montant de 753,70 € H.T. 904,44 € T.T.C.
- TRIGANO pour un montant de 808,80 € H.T. 970,56 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte le devis de la société TRIGANO pour un montant de **970,56 € T.T.C.** et d'affecter cette dépense à la section d'investissement {opération 201707 article 2158}.

7/ DETERMINATION DU VOLUME GLOBAL DU REGIME INDEMNITAIRE 2017

En application des dispositions réglementaires des délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le volume prévisionnel du crédit 2017 pour l'attribution des indemnités par le Maire à un montant global de 16.700,00 €, le Maire étant chargé des attributions individuelles par Arrêté.

8/ INFORMATIONS SUR LA PHASE 2 DE LA CONGE

Madame Patricia MAILLET rappelle que la phase 2 de la Conge est en cours d'achèvement. La livraison des panneaux pédagogiques devrait avoir lieu courant mars et seront installés par les employés communaux.

La passerelle sur le chemin extérieur est terminée ainsi que le remplacement de la passerelle de l'observatoire à oiseaux. La fascine a été reconstituée, il reste à changer la lice.

Les procédures d'acquisition des parcelles sont toujours en cours.

La fête de la nature s'y déroulera le samedi 20 mai 2017.

9/ CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dorénavant chaque association bénéficiant d'un versement de subvention de la part de la collectivité, se verra dans l'obligation, de communiquer le compte rendu des rapports moral et financier, de leur dernière Assemblée Générale ; à défaut, le versement de la subvention de l'année N ne sera pas effectué.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette nouvelle mesure afin de permettre le versement de la subvention auprès de chaque association.

10/ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA SOCIETE KEOLIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activités technique et financier de l'exploitant KEOLIS pour l'année 2015 dont chaque conseiller a pu prendre connaissance.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne acte de la communication et approuve le rapport présenté.

MONSIEUR LE MAIRE CLOT LES DEBATS, REMERCIE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LEVE LA SEANCE A 20 H 00.

ETAMPES SUR MARNE, le 23 février 2017

Le Maire


Monsieur Jean-Luc MAGNIER